



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.149

NOMBRE DE MEMBRES : **Objet : Fixation des tarifs des services municipaux**

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 11
Excusés : 3
Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD,
Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoint.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD,
Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Sophie MINE par Fouad SARI
Marième GADIO par Monique BAILLOT
Gabin ABENA par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY
Faten BENHAMED par Joel GRUERE
Frank GUEX par Colette KOEBERLE
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL
Nicolas ALLEOS par Leïla SAÏD
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE par Patrice ALLIO
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Fanny KARANI
Samia CARTIER.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05, en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n°24.144

² A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°17.204 du 29 août 2017 fixant la politique tarifaire des services rendus à la population et déterminant les quotients et tarifs applicables ;

Vu la délibération n°18.174 du 19 juin 2018, actualisant les tarifs des services publics rendus à la population à compter du 1er septembre 2018 ;

Vu la délibération n°19.073 du 14 mars 2019 actualisant les tarifs des études et de l'accueil périscolaire soir élémentaire ;

Vu la délibération n° 19.251 du 25 juin 2019 actualisant les tarifs de l'Académie des Sports ;

Vu la délibération n° 21.210 du 17 juin 2021 créant un nouveau tarif social à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 22.100 du 31 mars 2022 ajoutant un tarif d'adhésion au Centre social pour les bénévoles ;

Vu la délibération n° 22.272 du 28 juin 2022 révisant la grille tarifaire pour l'accès du public aux spectacles vivants ;

Vu la délibération n° 23.203 du 26 septembre 2023 créant un tarif pour l'accès à l'espace de remise en forme et à la salle d'échauffement au sein du gymnase Maurice Baquet ;

Vu la délibération n° 23.287 du 21 décembre 2023 créant des stages pédagogiques au sein de l'EMAP à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 11 juin 2024 ;

Considérant que la Ville dispose de différentes grilles tarifaires qui n'ont pas été réévaluées depuis le 1^{er} septembre 2018, à l'exception des services périscolaire et extrascolaire au 1^{er} septembre 2019 et des spectacles vivants au 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réviser ces grilles, afin de tenir compte de la hausse des coûts que supportent la collectivité (matières premières, fluides, prestations, masse salariale...) pour mettre en œuvre ses activités ou l'entretien de son patrimoine quel qu'il soit ;

Considérant que l'évolution tarifaire demeure maîtrisée, afin de préserver l'accès des usagers, notamment les familles et les plus fragiles, à l'ensemble des services proposés par la Ville ;

Considérant qu'il convient par ailleurs d'adapter ces grilles à la modification de certains usages :

- création de nouvelles tranches d'âges pour la saison culturelle ;

Considérant qu'il convient d'appliquer ces nouvelles grilles tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant, enfin, que dans un souci de clarté et de gestion, il convient de réunir sur la même délibération l'ensemble de la tarification en la matière et donc d'intégrer à cette grille révisée le tarif d'accès à l'espace de remise en forme et à la salle d'échauffement du gymnase Maurice Baquet, le tarif des stages pédagogiques proposés par l'EMAP (Ecole Municipale d'Arts Plastiques), le tarif d'inscription au dispositif du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et le tarif d'adhésion annuelle au Centre social l'Amandier pour les bénévoles du centre social.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

3 abstentions Maryline Viard, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE d'actualiser les tarifs des services rendus à la population.

Article 2 - FIXE les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2024 conformément aux tableaux ci-dessous :

1 - ACTIVITÉS JEUNESSE	
Inscription annuelle auprès du SMJ (11/25 ans)	2,15 €

SORTIES HORS LES MURS (11/17 ans)	
Five	2,15 €
Cosmic laser	2,70 €
Paint-Ball	3,80 €
Cinéma	2,15 €
Bowling (2 parties)	3,20 €
Patinoire	2,70 €
Karting	3,80 €
Sortie à vocation culturelle (musées, monuments, châteaux, salons, parcs...)	1,10 €
Repas ou collation dans le cadre d'une sortie (en supplément du coût de l'activité)	3,20 €
Parcs d'attractions ou nautiques (Disneyland, Astérix, Aquaboulevard...)	7,50 €
Sortie à vocation sportive (escalade, quad, équitation, parcours aventure...), Zoo, aquarium...	30% du prix (2)

ACTIVITÉS ESTIVALES (11/17 ans)	
Piscine	1,10 €
Port aux Cerises (toutes activités)	2,15 €
Bases de loisirs (toutes activités, sans ticket loisirs)	3,20 €
Bases de loisirs (toutes activités, avec ticket loisirs)	1,10 €
Journée à la mer	3,20 €

SPECTACLES / SOIRÉES / ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (11/17 ans)	
Spectacles vivants hors les murs (spectacles parisiens...) et organisés par la Ville de Vigneux-sur-Seine	5,35 €
Evènements sportif (Matches : foot, basket, manifestations sportives...)	35% du prix (2)
Participation tournoi avec lot(s) organisé par le service (sportifs, jeux...) par jeune / tournoi	1,10 €
Soirée et activité sur structure avec collation (loto, film...)	2,15 €
Atelier musique chant : répétition, enregistrement, Atelier danse (hip-hop, danse africaine...), Atelier graff, street art, peinture..., Autres Ateliers par cycle par jeune	5,35 €
Soutien scolaire animé par un intervenant vacataire extérieur dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) par trimestre et par jeune	10,70 €

SÉJOURS (11/17 ans)	
Séjour (+ de 2 j)	33 % du prix (1)

ACTIVITÉS (18/25 ans)	
Toutes activités jeunesse à destination des jeunes 18/25 ans	50 % du prix (1)

FORMATIONS (Point Information Jeunesse)	
Formation 16 / 25 ans (PSC1, surveillant de baignade, CACES 1 (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	25% du prix à définir
Formation BAFA (formation générale)	50% du prix à définir
TARIFS HORS VIGNEUSIENS	
Pourcentage applicable en plus du coût de l'activité	10% du prix à définir

(1) pourcentage du prix public ou négocié auprès du prestataire choisi

(2) Suivant le prix de revient, le tarif proposé sera arrondi aux 50 centimes inférieurs.

2 - ACTIVITÉ FLE

FLE	
Inscription à un atelier FLE1 ou FLE2	15,00 €

3 - ACTIVITÉS EMAP

Frais d'inscription	
Inscription	15,50 €

EMAP Catégorie 1 (1h-2h hebdomadaire)		
Quotient familial		-10% à partir de deux inscriptions dans une même famille ou pour une inscription à deux activités
Tranche 1	14,50 €	13,00€
Tranche 2	32,00 €	29,00€
Tranche 3	42,00 €	38,00€
Tranche 4	52,50 €	47,00€
Tranche 5	66,00 €	59,50€
Résident RPA - Tarif forfaitaire	14,50 €	
Hors commune :	95,00 €	85,50€

EMAP Catégorie 2 (3h hebdomadaires)		
Quotient familial - Tarif pour une période de 5 mois		
Tranche 1	28,00 €	26,00€
Tranche 2	63,00 €	57,00€
Tranche 3	83,00 €	75,00€
Tranche 4	103,00 €	93,00€
Tranche 5	130,00 €	117,00€
Hors commune	189,00 €	170,00€

Stages pédagogiques	
Élèves inscrits à l'EMAP (Vigneusiens ou hors commune)	10,50 €
Élèves non-inscrits à l'EMAP (Vigneusiens ou hors commune)	21,00 €

4 - ACTIVITÉS SPORTIVES

L'Académie des Sports (de 6 à 14 ans)

Enfant vignesien – Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	35,00 €
Enfant non vignesien - Inscription annuelle du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante	45,00 €
Stage pour enfant vignesien – Tarif à la journée	20,00 €
Stage pour enfant non vignesien – Tarif à la journée	25,00 €

Tarifs séjours sportifs

Quotient familial - Tarifs à la journée	
Tranche 1	21,50 €
Tranche 2	25,00 €
Tranche 3	30,00 €
Tranche 4	37,00 €
Tranche 5	44,00 €
Hors commune	62,00 €

Espace de remise en forme gymnase Maurice BAQUET

Adhérents des associations sportives d'intérêt local Vignesiennes (à l'année, sur présentation du justificatif de licence sportive)	35,00 €
---	---------

5 - ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL L'AMANDIER

Centre social l'Amandier

Adhésion annuelle par foyer fiscal	3,80 €
Adhésion annuelle pour chaque bénévole <i>Chaque bénévole bénéficie du tarif au quotient le plus bas pour toutes les activités auxquelles un(e) bénévole souhaite participer</i>	3,80 €

Sortie estivale en bus à la journée sans droits d'entrée

(mer, bases de loisirs, ...)

Quotient familial - Tarif adulte à la journée	
Tranche 1	8,00 €
Tranche 2	9,50 €
Tranche 3	11,00 €
Tranche 4	13,00 €
Tranche 5	14,50 €
Hors commune	32,00 €
Quotient familial - Tarif enfant à la journée	
Tranche 1	5,00 €
Tranche 2	6,50 €
Tranche 3	8,00 €
Tranche 4	9,50 €
Tranche 5	11,00 €
Hors commune	32,00 €

Sortie avec droits d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)	
Quotient familial - Tarif adulte	
Tranche 1	5,50 €
Tranche 2	6,50 €
Tranche 3	7,50 €
Tranche 4	8,50 €
Tranche 5	9,50 €
Hors commune	22,00 €
Quotient familial - Tarif enfant	
Tranche 1	3,50 €
Tranche 2	4,50 €
Tranche 3	5,50 €
Tranche 4	6,50 €
Tranche 5	7,50 €
Hors commune	22,00 €

Sortie sans droit d'entrée (comprenant les sorties avec ou sans transport)	
Quotient familial - Tarif adulte	
Tranche 1	2,15 €
Tranche 2	2,80 €
Tranche 3	3,50 €
Tranche 4	3,80 €
Tranche 5	4,30 €
Hors commune	9,50 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	1,10 €
Tranche 2	1,80 €
Tranche 3	2,15 €
Tranche 4	2,80 €
Tranche 5	3,20 €
Hors commune	9,50 €

Ateliers organisés sur la structure

Ateliers annuels	
Quotient familial - Tarif adultes	
Tranche 1	23,50 €
Tranche 2	28,80 €
Tranche 3	34,20 €
Tranche 4	39,50 €
Tranche 5	45,00 €
Hors commune	53,50 €
Quotient familial - Tarif enfants	
Tranche 1	11,80 €
Tranche 2	14,50 €
Tranche 3	17,00 €
Tranche 4	19,80 €
Tranche 5	22,50 €
Hors commune	26,80 €

**Le tarif enfant est applicable jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant.*

Ateliers sociolinguistiques (ASL)	
Ateliers sociolinguistiques (ASL) par mois	3,50 €

Ateliers d'initiations et de découvertes	
Quotient familial - Tarif par famille pour un atelier ou cycle d'atelier	
Tranche 1	1,80 €
Tranche 2	2,15 €
Tranche 3	2,80 €
Tranche 4	3,20 €
Tranche 5	3,80 €
Hors commune	28,50 €

Espace Ludothèque	
Les familles bénéficient gratuitement de l'accès à toutes les activités organisées sur la structure par l'espace Ludothèque, sous réserve d'être à jour de leur adhésion.	

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	
Adhésion par trimestre et par enfant	10,70 €

6 - ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueils maternels	
Quotient familial - Accueil matin	
Tranche 1	1,10 €
Tranche 2	1,60 €
Tranche 3	2,20 €
Tranche 4	2,80 €
Tranche 5	3,00 €
Hors commune	7,00 €

Quotient familial - Accueil soir	
Tranche 1	1,95 €
Tranche 2	2,80 €
Tranche 3	3,65 €
Tranche 4	4,80 €
Tranche 5	5,20 €
Hors commune	12,30 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.*

Accueils élémentaires	
Quotient familial - Accueil matin	
Tranche 1	1,10 €
Tranche 2	1,60 €
Tranche 3	2,10 €
Tranche 4	2,80 €
Tranche 5	2,95 €
Hors commune	7,00 €

Accueils élémentaires	
Quotient familial - Accueil soir	
Tranche 1	0,55 €
Tranche 2	0,80 €
Tranche 3	1,00 €
Tranche 4	1,30 €
Tranche 5	1,50 €
Hors commune	3,40 €

**Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.*

Autre tarification de l'accueil périscolaire
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour les accueils périscolaires maternels et élémentaires, matin, soir, appliqué aux familles suivies par le CCAS)

Accueils de Loisirs Maternels (CLM)	
Quotient familial - CLM 1/2 journée	
Tranche 1	2,40 €
Tranche 2	3,45 €
Tranche 3	4,80 €
Tranche 4	6,20 €
Tranche 5	6,60 €
Hors commune	9,20 €

Quotient familial CLM Vacances et journée	
Tranche 1	4,80 €
Tranche 2	6,95 €
Tranche 3	9,60 €
Tranche 4	12,40 €
Tranche 5	13,20 €
Hors commune	18,25 €

Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP)	
Quotient familial - CLP 1/2 journée	
Tranche 1	2,50 €
Tranche 2	3,60 €
Tranche 3	4,95 €
Tranche 4	6,25 €
Tranche 5	6,80 €
Hors commune	9,30 €

Quotient familial - CLP Vacances et journée	
Tranche 1	4,80 €
Tranche 2	6,95 €
Tranche 3	9,60 €
Tranche 4	12,40 €
Tranche 5	13,20 €
Hors commune	18,50 €

Séjours	
Quotient familial - Séjours Centre de vacances enfants – Tarifs à la journée	
Tranche 1	13,40 €
Tranche 2	18,50 €
Tranche 3	22,60 €
Tranche 4	31,30 €
Tranche 5	35,55 €
Hors commune	60,20 €

Quotient familial - Séjours vacances ados -Tarifs à la journée	
Tranche 1	20,55 €
Tranche 2	23,90 €
Tranche 3	28,50 €
Tranche 4	35,50 €
Tranche 5	41,70 €
Hors commune	62,00 €

**Le paiement des séjours pourra être effectué en trois mensualités maximum avant le séjour, sur demande auprès du service régie centralisée.*

Restauration maternelle et élémentaire	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	2,15 €
Tranche 2	2,50 €
Tranche 3	2,95 €
Tranche 4	3,75 €
Tranche 5	4,00 €
Hors commune	6,55 €

Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	2,50 €
Tranche 2	3,40 €
Tranche 3	3,75 €
Tranche 4	4,30 €
Tranche 5	4,60 €
Hors commune	6,60 €

Tarifs PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	
Quotient familial - Restauration maternelle	
Tranche 1	1,10 €
Tranche 2	1,25 €
Tranche 3	1,50 €
Tranche 4	1,90 €
Tranche 5	2,00 €
Hors commune	3,30 €

Quotient familial - Restauration élémentaire	
Tranche 1	1,25 €
Tranche 2	1,70 €
Tranche 3	1,90 €
Tranche 4	2,15 €
Tranche 5	2,30 €
Hors commune	3,30 €

Autres tarifications de la restauration	
Agents communaux/ Adultes	3,00 €
Enseignants	5,00 €
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

7 - ÉTUDE SURVEILLÉE

Quotient familial – Étude	
Tranche 1	1,35 €
Tranche 2	1,45 €
Tranche 3	1,50 €
Tranche 4	1,60 €
Tranche 5	1,70 €
Hors commune	1,85 €

**Une remise de 10% est octroyée à la famille ayant 3 enfants participant à l'activité*

Autre tarification de l'étude surveillée	
Tarif "1 Euro" (Tarif spécial pour l'étude surveillée appliqué aux familles suivies par le CCAS)	

8 - SAISON CULTURELLE Spectacles vivants

Public vigneusien et public résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine	
0 à 6 ans	4,00 €
de 7 à 12 ans	8,50 €
de 13 à 24 ans	13,50 €
de 25 à 64 ans	16,00 €
65 ans et +	11,50 €
Tarif réduit <i>Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, Personnes en situation de handicap, Groupes de plus de 12 personnes, Carte étudiant plus de 25 ans</i> Tarif accordé sur présentation du justificatif correspondant.	13,50 €
Adhérents aux services jeunesse municipaux et intercommunaux	5,00 €
Spectacle avec mention jeune public : tarif unique (adultes / enfants)	4,00 €
<i>Exonérés : Personnes invitées par la production du spectacle selon le contrat de cession Lauréats des jeux concours organisés par la ville et diverses tombolas (écoles, téléthon...) Invitations au public des structures municipales et de l'agglomération, convention avec un organisme ou une association (y compris les accompagnateurs) pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation difficile (ex : Centre Social, Cultures du cœur, réussite éducative, conservatoire ...)</i>	
Hors Vigneusien et hors résident communauté d'agglomération (tarif unique)	21,00 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Le Maire
Thomas CHAZAL